

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit :** **Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B**

· **UFI:** 9ND0-K07D-A00W-2V60

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :**

Durcisseur

Agent de réticulation

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

PERI S.A.S.

Services Coffrages et Etalements

Agence et dépôt

Zone Industrielle Nord

34 - 36, rue des Frères Lumière

77109 Meaux Cedex

France

· **Service chargé des renseignements :**

Téléphone: +33 (0)1 64 35 24 40

Fax: +33 (0)1 64 35 24 50

E-mail: peri.sas@peri.fr

URL: www.peri.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Institut: INRS / ORFILA

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

isophoronediamine

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine)

alcool benzylique

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT : Non applicable

· vPvB : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Description :

durcisseur aminique

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 2)

Agent de réticulation

· Composants contribuant aux dangers :

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index : 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-X	alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	≥ 2,5 - < 10%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index : 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-X	isophoronediamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	≥ 5 - ≤ 10%
CAS: 113930-69-1 NLP: 500-302-7	4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥ 5 - < 10%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Indications générales** : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
Éliminer les chaussures contaminées.

· après contact avec les yeux :

Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NOx)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
 - **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber la matière avec un absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et collectez la dans les récipients destinés au traitement des déchets selon les dispositions locales.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 4)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Température de stockage recommandée : 10°C à 30°C
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Ne pas stocker avec les aliments
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
CAS: 100-51-6 alcool benzylique		
Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	20 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	4 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	40 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	8 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	20 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	4 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	110 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	22 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	27 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	5,4 mg/m ³ (homme)
CAS: 2855-13-2 isophoronediamine		
Oral	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,526 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, local)	0,073 mg/m ³ (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, local)	0,073 mg/m ³ (homme)
CAS: 113930-69-1 4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine)		
Oral	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	0,05 mg/kg bw/day (homme)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 5)

Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	0,14 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	0,05 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	0,493 mg/m ³ (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	0,074 mg/m ³ (homme)

· PNEC

CAS: 100-51-6 alcool benzylique

PNEC eau (eau douce)	1 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	0,1 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	39 mg/L (.)
PNEC sol	0,456 mg/kg soil dw (.)
PNEC sédiments (eau douce)	5,27 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	0,527 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC Eau (rejets sporadiques)	2,3 mg/L (.)

CAS: 2855-13-2 isophoronediamine

PNEC eau (eau douce)	0,06 mg/L (.)
PNEC eau (eau de mer)	0,006 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	3,18 mg/L (.)
PNEC sédiments (eau douce)	5,784 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC sédiments (eau de mer)	0,578 mg/kg sedim. dw (.)
PNEC Eau (rejets sporadiques)	0,23 mg/L (.)

CAS: 113930-69-1 4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine)

PNEC eau (eau douce)	0,001 mg/L
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	8,889 mg/L
PNEC sol	923 mg/kg soil dw
PNEC sédiments (eau douce)	4.610 mg/kg sedim. dw
PNEC sédiments (eau de mer)	461 mg/kg sedim. dw
PNEC Eau (rejets sporadiques)	0,015 mg/L
PNEC orale	3,33 mg/kg food

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Veiller à une bonne ventilation, par exemple via une aspiration locale ou une évacuation d'air générale. Si cela n'est pas suffisant pour maintenir la concentration en vapeur du solvant en dessous de la valeur limite pour les postes de travail, porter un appareil de protection respiratoire adapté.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 6)

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,4 mm le temps de pénétration se monte au moins à 30 minutes.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 7)

· Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	pigmenté
· Odeur :	aminée
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé
· supérieure :	Non déterminé
· Point d'éclair :	114 °C (berechnet)
· Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· SADT	
· pH	Non déterminé
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· dynamique à 25 °C:	204200 - 306200 mPas (ISO 3219)
· Solubilité	
· l'eau :	Non déterminé
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur :	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	2 g/cm ³ (ISO 2811-1)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· VOC Suisse	5 - < 10 %

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 8)

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Ammoniac
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
produits de décomposition organiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 9)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	> 5.543 - 11.085 mg/kg
CAS: 100-51-6 alcool benzylique		
Oral	LD50	1.200 mg/kg (ATE) 1.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 4.178 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
CAS: 2855-13-2 isophoronediamine		
Oral	LD50	1.030 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
· Effet primaire d'irritation :		
· de la peau :		
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
· des yeux :		
Provoque de graves lésions des yeux.		
· Sensibilisation :		
Peut provoquer une allergie cutanée.		
· Mutagenicité sur les cellules germinales		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité pour la reproduction		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Danger par aspiration		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
· Indications toxicologiques complémentaires :		
· Toxicité par administration répétée		
CAS: 2855-13-2 isophoronediamine		
Oral	NOAEL (90d)	60 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
CAS: 113930-69-1 4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine)		
Oral	NOAEL (28d)	10 mg/kg bw/day (rat)
Inhalatoire	NOAEC (2y)	12,3 mg/m³ (rat)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 10)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 100-51-6 alcool benzylique

EC50	230 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (statique)	460 mg/l/96h (Pimephales promelas) (EPA OPP 72-1)
EC50 (statique)	770 mg/l/72h (Raphidocelis subcapitata)

CAS: 2855-13-2 isophoronediamine

EC50 (statique)	23 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)
LC50 (statique)	110 mg/l/96h (Leuciscus idus) (EU C.1)
EC50 (statique)	37 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

· **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT :** Non applicable

· **vPvB :** Non applicable

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 11)

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	UN2735
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine), Isophoronediamine)
· ADR/RID	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réaction oligomériques avec le 1-chloro-2,3-époxypropane, produits de réaction avec la m-phénylènebis(méthylamine), ISOPHORONEDIAMINE)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 12)

· IMDG, IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine), ISOPHORONEDIAMINE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
	
· Classe	8 Matières corrosives.
· Label	8
· ADR/RID	
	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 13)

· Indications complémentaires de transport :	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 30 L
· ADR/RID	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL, PRODUITS DE RÉACTION OLIGOMÉRIQUES AVEC LE 1-CHLORO-2,3-ÉPOXYPROPANE, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA M-PHÉNYLÈNEBIS(MÉTHYLAMINE), ISOPHORONEDIAMINE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 14)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer

· **Classe de pollution des eaux :**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.06.2026

Numéro de version 1

Révision: 05.06.2026

Nom du produit : Peri Colle d'étanchéité 4 - Silipox B

(suite de la page 15)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3